

ST JULIEN DE VOUVANTES

Le mag



JUIN 2021



St Julien de Vouvantes D'HIER et D'AUJOURD'HUI



Mairie St Julien de Vouvantes
Rue de la Libération
44670 - St Julien de Vouvantes
Tirage : 470 ex
Directeur de Publication : Jean-Michel Chevalier
Conception et réalisation : Commission Information

Impression : Imprimerie Blin
Distribution : La Poste
Photos : Mairie de St Julien, Communauté de Communes
Chateaubriant Derval.
Tous droits réservés.
Ce magazine est imprimé sur papier Offset 100gr

DEPOT ARCHIVES DEPARTEMENTALES – 6 Rue Bouillé 44035 NANTES Cédex 01

SOMMAIRE

Page 2 – D'HIER ET D'AUJOURD'HUI	Page 8 – ECOLE LES ROCHETTES
Page 3 – L'ESSENTIEL DES CONSEILS	Page 9 – ECOLE LES ROCHETTES
Page 4 – L'ESSENTIEL DES CONSEILS	Page 10 – LA RENTREE 2021/2022
Page 5 – L'ESSENTIEL DES CONSEILS	Page 11 – LA MOBILITE
Page 6 – LES TRAVAUX EN COURS	Page 12 – LE CINEMA VOYAGEUR
Page 7 – LES PROJETS	

**SI VOUS SOUHAITEZ UNE PARUTION DANS LE MAG DE ST JULIEN
UNE SEULE ADRESSE : info@stjuliendevouvantes.fr**



L'ESSENTIEL DES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX



CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2021

LA POSTE – AGENCE POSTALE

- Approuve à l'unanimité la création d'une agence postale gérée par la collectivité, prenant effet au 1^{er} janvier 2022.

AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

- Autorise à l'unanimité présente jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2021 le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissements ; dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

ASSAINISSEMENT RUE ROLIEU

- Retient comme maîtrise d'œuvre les bureaux AIR&GEO et de JCLMO pour le projet « Assainissement Rue Rolieu » (honoraire de 16 200 € TTC à prévoir au budget primitif 2021 du budget assainissement),
- Demande à ces derniers une évaluation des travaux par tranche pour permettre à la commune de les réaliser par étape suivant les capacités financières de la collectivité et les subventions allouées.



CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2021

SUBVENTIONS 2021 – ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le conseil adopte les propositions ou vote les subventions suivantes : *article 6574 du BP 2021.*

Subventions locales		Subventions extérieures	
UNC AFN	200,00 €	ADAR	150,00 €
ACVV	150,00 €	ADT 44	150,00 €
Chasse - La Vouvantaise	150,00 €	AMF	257.49€
Comité du souvenir	150,00 €	CAUE - Adhésion	48,00 €
Amicale Donneurs de sang	131,00 €	Les Restos du Cœur	100,00 €
CAVUSG	750,00 €	ADAPEI	100,00 €
Les volants vouvantais	150,00 €	Association de Maintien à Domicile	100,00 €
Amicale Sapeurs-Pompiers - Assurances	150,00 €	Conseil Départemental - FSL	70,00 €
Amicale Sapeurs-Pompiers (si manifestation tripes)	105,00 €	Office Intercommunale des sports (OIS)	499.50 €
		Conseil Départemental - Animation Sportive	699.30 €
Total	1936.00 €	Total	2 172.89 €

REAMENAGEMENT BATIMENT « MAIRIE – AGENCE POSTALE - LOGEMENT Square de la Mairie »

Retient l'EURL Anita BONNIER maîtrise d'œuvre concernant le réaménagement du bâtiments « Mairie – Agence postale – logement situé square de la mairie » pour un montant de 4 680 € TTC,
Autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à l'opération.



APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020

Approuve les comptes de gestion 2020 du Receveur, documents de synthèse justifiant de l'exécution des budgets « Principal » - « Assainissement » et « Lotissement ».

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

✓ **Budget Principal :**

En fonctionnement, les recettes se sont élevées à 945 390.73 € et les dépenses à 767 730.38 €.

En Investissement, les recettes sont de 673 160.98 € et les dépenses à 144 907.03 €. Les Reste à Réaliser présentant un déficit de 8646.50 €, l'excédent réel est de 710 980.78 €.

✓ **Budget Assainissement :**

En fonctionnement, les recettes se sont élevées à 66 215.82 € et les dépenses à 39 247.63 €.

En Investissement, les recettes sont de 62 141.78€ et les dépenses à 32 350.30 €. L'excédent réel est de 56 759.67 €.

✓ **Budget Lotissement :**

En fonctionnement, les recettes se sont élevées à 5 600.36 € et les dépenses à 8 043.60 €.

En Investissement, les recettes sont de 2 681.20 € et les dépenses à 12 673.68 €. Le résultat déficitaire global est de 12 435.72 €.

ECOLE PUBLIQUE – APPEL A PROJETS POUR SOCLE NUMERIQUE

Accepte la mise en place de ce plan de relance pour la classe des CP de l'école publique des rochettes,
D'inscrire au budget primitif 2021 la somme allouée pour ce projet : 3 500 € (pour l'acquisition du matériel), conditionnée par l'obtention d'une subvention attendue de 2450 €.

De prévoir le montant total de dépenses envisagées sur deux ans pour le volet « services et ressources » (20 € maximum par enfant) en classe de CP - soit un prévisionnel de 220 € pour les deux années).



FIXATION TAUX D'IMPOSITION 2021

- ✓ Décide d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.45 %,
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47.39 %.

BUDGETS PRIMITIFS 2021

✓ **Budget Principal**

Section de fonctionnement : 800 000.00 €

Section d'Investissement : 981 400.00 €

✓ **Budget Assainissement :**

Section de fonctionnement : 42 200.00 €

Section d'Investissement : 431 000.00 €

✓ **Budget Lotissement :**

Section de fonctionnement : 313 334.68 €

Section d'Investissement : 303 334.68 €

RESTAURATION DES ARCHIVES COMMUNALES FRAGILISEES - Aide départementale

- **Accepte** la proposition de l'entreprise FABREGUE pour la restauration des trois registres d'états civils « Naissances » - « Mariage » - « Décès » des Années 1923-1932 (*abimés et pages qui se détachent*),
- **Sollicite une subvention au Conseil Départemental** au titre de la restauration des archives communales fragilisées (Dossier à déposer avant le 15 avril 2021)

PROJET BATIMENT AGENCE POSTALE-MAIRIE-LOGEMENT

- ✓ Accepte la proposition de Mme BONNIER s'élevant à 136 080 € TTC pour les travaux, à 15 000 € pour la mise en place du système d'alarme et à 4 680 € TTC pour la maîtrise d'œuvre -soit un montant global de 155 760.00 € TTC,
- ✓ Autorise Mr le maire à signer les différents documents nécessaires à ce dossier
- ✓ Demande que les dossiers de subventions soient sollicités auprès des organismes dès que possible pour permettre de planifier l'appel d'offre avec un commencement des travaux si possible à l'automne 2021.

TRAVAUX VOIRIE

- ✓ Approuve la proposition de l'entreprise PECOT pour un montant total de 24 937.79 TTC concernant les réseaux d'eaux pluviales de la Rue Au-delà l'Eau
- ✓ Autorise Mr le maire à signer les différents documents nécessaires à cette opération

SERVICE TECHNIQUE - Remplacement véhicule

- ✓ Accepte la proposition d'achat d'un fourgon benne avec demi-coffre neuf Fourgon Neuf marque OPEL - modèle Movano C3500 TJ 145 et la reprise du camion actuelle pour un montant global de **37 748.00 € TTC**

PERSONNEL COMMUNAL : Contrat saisonnier

- ✓ Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires en lien avec le recrutement d'un agent saisonnier pour la période du 25 mai au 31 août 2021.

Du 7 juin au 18 juillet 2021

Inscription aux transports scolaires

Nouvelle inscription, renouvellement... Retrouvez toutes les informations sur aleop.paysdelaloire.fr/rentree-2021

Aleop PAYS DE LA LOIRE
aleop.paysdelaloire.fr

LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES DU 7 JUIN AU 18 JUILLET 2021.

Pour bénéficier du transport scolaire à la rentrée, l'inscription est obligatoire, que votre enfant circule en train TER ou en car.

PREMIÈRE INSCRIPTION AU RÉSEAU ALÉOP

L'inscription s'effectue sur le site aleop.paysdelaloire.fr. Vous pouvez accéder à « un espace famille » en ligne pour suivre les inscriptions de tous vos enfants et l'avancée de votre dossier.

1. Avant de commencer, munissez-vous :

- d'une adresse e-mail valide pour vous envoyer des informations relatives à votre inscription,
- d'une photo d'identité numérisée,
- d'un relevé d'identité bancaire (RIB) si vous souhaitez régler par prélèvement bancaire en 3 fois.

2. Pour vous inscrire, rendez-vous à partir du 7 juin sur aleop.paysdelaloire.fr

- Cliquez sur : inscriptions aux transports scolaires
- Renseignez le formulaire et laissez-vous guider.
- A la fin de votre saisie, choisissez votre mode de paiement : carte bancaire, prélèvement automatique en 3 fois ou autre.

Une fois les données renseignées et l'opération validée, vous recevrez un courriel de confirmation.

La carte de transport scolaire de votre enfant vous sera adressée fin août 2021 directement à votre domicile.

RENOUVELLEMENT D'INSCRIPTION

Pour renouveler l'inscription de votre/vos enfants, rendez-vous à partir du 7 juin sur votre compte transport Aleop :

- Reconnectez-vous à votre compte.
- Cliquez sur : renouvellement.
- Vérifiez et mettez à jour les informations concernant votre enfant.
- Choisissez votre mode de paiement : carte bancaire, prélèvement automatique en 3 fois ou autre.
- Une fois les données renseignées et l'opération validée, vous recevrez un courriel de confirmation.

> Votre enfant utilise le train TER ou un car de ligne régulière :

Sa carte de transport vous sera adressée fin août 2021 directement à votre domicile.

> Votre enfant voyage en car scolaire (carte avec scolaire écrit en jaune en bas à droite) :

Sa carte de transport, à puce, reste la même. Pour rappel, elle est à conserver d'une année sur l'autre, dans son étui rigide. Elle sera rechargée à distance lors du renouvellement en ligne de l'inscription de votre enfant, une fois votre paiement effectué.

Disponible 2020 - 2021 - A. Meunier - Les Éditions Mafre
Ne pas jeter sur la voie publique

Au Dela l'Eau

Travaux d'effacement des Réseaux



Des **travaux d'effacement des réseaux** sont réalisés **dans le secteur "Au Dela l'Eau"**, visant à gommer du paysage les câbles électriques et téléphoniques en les enterrant dans le sol, auxquels se sont ajoutés des travaux d'éclairage public.

Le but de ces travaux est d'instaurer un meilleur cadre de vie pour les habitants en faisant disparaître les éléments les moins gracieux du paysage. De plus, cela permet également aux communes de sécuriser ce genre d'installations en cas d'intempéries.

Suite à la suppression de ces poteaux, lesquels supportaient l'électricité et la téléphonie, l'éclairage public va être également aménagé car présent sur ces mêmes poteaux.

Le fait que les réseaux qui seront désormais souterrains empêchera à l'avenir des problèmes liés qui paralysent tout le réseau. La réception générale sera également améliorée.

L'entreprise CEGELEC a débuté les travaux le Lundi 12 Avril 2021, qui doivent durés environ 10 semaines



Devant l'état de vétusté du réseau d'eaux pluviales, il a été décidé de le remettre à neuf avec la pose d'une nouvelle canalisation incluant des regards récepteurs d'eau en milieu de chaussée dans l'éventualité d'un réaménagement de celle-ci, les eaux pluviales seront évacuées plus directement dans l'étang.

L'entreprise PECOT a débutés les travaux le Lundi 17 Mai 2021, et les travaux sont prévus pour une durée de 2 semaines

Remise en valeur Des Fontaines



La remise en valeur du Site Des Fontaines arrive à son achèvement.

Après les gros travaux de terrassement et l'enrochement qui avaient été effectués au mois de Novembre 2020 par l'entreprise PECOT, il a été procédé au bâchage de la nouvelle terre végétale acheminée afin d'avoir une meilleure pousse des nouvelles plantations réalisées par les services techniques de la commune.

Une barrière en bois a également été posée au sommet du site. Le parvis se situant devant la Fontaine de St Julien a fait peau neuve avec un nouveau gravier pour meilleure mise en valeur du site.

Reste à réaliser, la remise en état de la pelouse descendant vers le Lavoir et des panneaux de signalisation vont être également posés. Pour une meilleure sécurité, de nouvelles grilles vont être mise en place sur les 2 Fontaines se situant à proximité de la Fontaine de St Julien.

Dans le même souci de sécurité, une rampe va être installée au milieu des marches reliant le site des Fontaines et celui des Girouy.

Nous renouvelons nos remerciements aux services techniques pour le fleurissement et l'entretien des espaces verts et voirie. Nous remercions également un certain nombre d'habitants de St Julien qui entretiennent les massifs se trouvant devant leur habitation

Cantine Scolaire

Construction d'une nouvelle cuisine



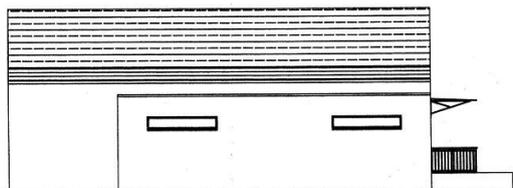
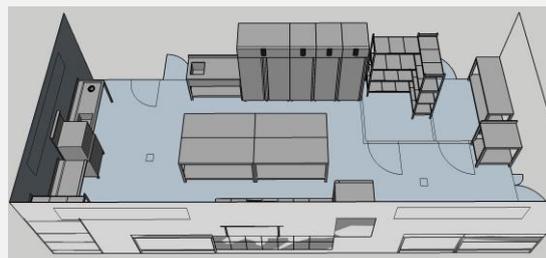
PIGNON GAUCHE

Actuellement, nous avons 2 écoles et de ce fait 2 cuisines, avec une division du personnel pour servir et encadrer les enfants lors des repas. Devant la croissance des enfants à déjeuner (95 à 100 enfants), il a été décidé de regrouper les cantines dans un seul et même lieu, avec un cadre plus agréable pour les enfants.

Cela permettra également de redynamiser la salle du Foyer qui sera plus facile à louer avec une cuisine digne de ce nom.

Cette nouvelle cantine sera à égale distance des 2 écoles, et la nouvelle cuisine sera aux nouvelles normes en vigueur.

Le personnel se retrouvera dans un seul lieu.



FACADE ARRIERE

Les enfants du Public et du Privé se rassembleront, au moment des repas. Nous retrouverons une qualité culinaire supérieure à la solution intermédiaire actuelle. Nous pourrions éventuellement mutualiser les repas avec des communes avoisinantes ou autres utilisations (Associations, Particulier etc...)

GOVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

~ Baignades ~

ATTENTION AUX NOYADES DES ENFANTS !

VOUS TENEZ À EUX, NE LES QUITTEZ PAS DES YEUX !

Aucun dispositif de sécurité ne remplace votre vigilance, même dans des lieux de baignade surveillés.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque été, les noyades accidentelles provoquent environ 50 décès chez les enfants de moins de 13 ans. Un manque de surveillance est relevé dans 1 noyade sur 2.

VOTRE ENFANT A « BU LA TASSE » : LES SIGNES D'ALERTE D'UNE NOYADE



NUMEROS D'APPEL D'URGENCE :
15 - 18 - 112

Pour plus d'informations
<https://solidarites-sante.gouv.fr/baignades>
www.sports.gouv.fr/preventiondesnoyades

EN PARTENARIAT AVEC



Mission Locale
Nord Atlantique
Pays de la Loire
Projet de loi en cours



16/25 ans

Santé
Transport
Logement
Aide Financière
Loisirs & Culture

La Mission Locale c'est quoi ?

- ✓ Un accès à l'emploi
- ✓ Accéder à des formations/ateliers
- ✓ Une passerelle vers l'entreprise
- ✓ Un coaching individuel
- ✓ Pour les 16/25 ans
- ✓ Devenir autonome
- ✓ Améliorer son quotidien
- ✓ Enrichir sa vie sociale et culturelle

Nous vous accompagnons dans vos démarches et projets :
ORIENTATION > FORMATION > EMPLOI



Le dispositif

GJ Garantie Jeunes

Un accompagnement vers l'autonomie
PROFESSIONNELLE & FINANCIÈRE

- Engagement réciproque 1 an
- Ateliers collectifs
- Suivi Personnalisé
- Allocation en appui de l'accompagnement

02 40 79 33 49
contact@mlna44.org

Blain - Châteaubriant - Derval - Nozay
Grandchamp-des-Fontaines - Nort-sur-Erdre

Suivez-nous !

Ecole Publique « Les Rochettes »



Toutes les classes de l'école travaillent cette année sur la biodiversité. Laurence (Agent technique) a installé des carrés potagers dans le jardin de l'école. C'est super ! Nous y avons semé des radis, des carottes, des courgettes, des betteraves, de la laitue, des fleurs pour attirer les coccinelles, les papillons et les pollinisateurs... Après les avoir vu pousser et grossir, nous avons déjà pu goûter les radis. Avec du pain et du beurre ou même nature, nous nous sommes régalés !



Pour protéger notre planète, nous continuons aussi les ramassages de déchets dans le village. Des parents viennent nous aider pour réussir cette mission. Le prochain est prévu le vendredi 2 juillet de 10h30 à 11h30 : n'hésitez pas à vous joindre à nous !



D'habitude, les papis et mamies de la maison de retraite viennent aussi nous aider. Cette année, ils n'ont pas pu à cause du virus mais nous nous écrivons quand même grâce à un journal de bord. Nous leur avons envoyé une carte de vœux chacun à Noël pour leur montrer qu'on ne les oublie pas. Nous sommes pressés de retourner jouer et discuter avec eux !

L'école a participé cette année encore à la semaine des mathématiques (du 15 au 19 mars) et à la semaine de la maternelle (du 17 au 21 mai). Dans le respect du protocole sanitaire, nous avons pu montrer aux parents le fonctionnement des classes, différents rituels et jeux mathématiques pratiqués avec les élèves... Les GS et les CP ont même fait un escape game. Travailler en s'amusant, c'est la clé de la réussite !



Sandrine, intervenante musique, nous apprend des chants et nous fait découvrir différents instruments. Elle nous aide cette année à créer des paysages sonores sur les thèmes du jardin potager (TPS-PS-MS), de la mare (GS) et des insectes du jardin (CP). Nous présenterons des petits films aux parents à la fête de l'école, le 3 juillet 2021.



Pour les nouvelles familles qui souhaitent nous rejoindre à la rentrée, n'hésitez pas à contacter l'école au 02-40-55-56-18. Les inscriptions sont ouvertes en mairie et une visite de l'école peut être organisée.



(Ces 3 photos ont été réalisées par le photographe Florian FAUVET)

Au plaisir de vous y accueillir !

Les élèves de l'école des Rochettes et l'équipe pédagogique

A COMPTER DU MARDI 1er JUIN 2021 DEPOT DOSSIERS D'URBANISME

Accueil du public
uniquement
sur **RENDEZ-VOUS.**



02 40 55 52 77



**MAIRIE DE
ST JULIEN DE VOUVANTES**

NOUVEAU



**Pour simplifier les démarches
une plateforme sécurisée de dépôt
et de suivi des autorisations d'urbanisme
vous est proposée via :**

<https://ccc.urba.netagis.fr/NetADS/sve/CCCD44>

**Pour les Certificats d'urbanisme :
depuis le 1er mars 2021**

**Pour les déclarations préalable :
à compter du 1er juin 2021**

**Pour les Permis de construire :
à compter du 1er septembre 2021**



Nelly reprendra dès septembre sa place derrière les fourneaux ; il nous reste quelques points techniques à régler. En effet, le nombre d'enfants déjeunant à la cantine nous obligera peut-être à servir les repas dans la salle culturelle. Ce qui impliquera de déplacer les enfants mais aussi les repas.

Nelly partira en retraite début février, nous souhaitons donc pouvoir lui trouver un ou une remplaçante d'ici novembre pour qu'il/elle puisse travailler en binôme avant de prendre seul(e) ses fonctions.

Bon Scolaire

La Mairie offre aux familles dont les enfants ont entre 11 ans (et ceux entrant en 6^{ème}) et 16 ans, un bon d'achat de 30 € à utiliser pour l'achat de fournitures scolaires dans différentes enseignes de Châteaubriant ; vous pourrez les retirer en Mairie à partir du 2 août sur présentation du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

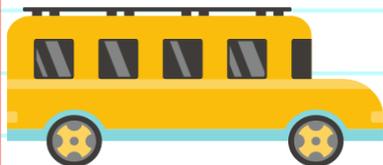
CANTINE / APS

Le Conseil a décidé de maintenir les tarifs de cette année pour ces 2 services (3,90 €/repas enfant).

Les inscriptions sont OBLIGATOIRES pour pouvoir être accueillis aussi bien à la cantine qu'à l'accueil périscolaire, même si ce n'est qu'occasionnellement ; les documents d'inscription et les règlements sont consultables et téléchargeables sur le site de la mairie. Ils ont également été distribués par les écoles. Pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, merci de rapporter ces documents complétés au plus vite en Mairie. Sans cette inscription, vous n'aurez pas accès à votre espace famille pour faire vos réservations

[<https://www.monespacefamille.fr/accueil/>] et vos enfants ne pourront être accueillis dans ces services.

Transport scolaire



Vous avez jusqu'au 18 juillet pour inscrire ou renouveler l'abonnement au transport scolaire de vos enfants (de la maternelle au lycée) via <https://inscriptions-scolaires.aleop.paysdelaloire.fr>

TRANSPORT A LA DEMANDE

PROMOTION DU TRANSPORT ALEOP A LA DEMANDE FONCTIONNANT SUR RESERVATION AU PLUS TARD LA VEILLE



Le transport à la demande Aleop assure une **desserte en porte à porte entre les communes, ainsi qu'à l'intérieur des communes. Les véhicules sont adaptés en fonction du nombre d'usagers à transporter sur les parcours établis suite aux réservations.** Ils roulent en effet seulement si les usagers les réservent au plus tard la veille de leur déplacement avant 16h30 au 02 40 07 54 71.

Modalités

Pour bénéficier du transport à la demande, vous devez présenter un justificatif de domicile dans une des 26 mairies de la communauté de communes. Une fois votre inscription (gratuite) enregistrée, celle-ci vous remettra une carte numérotée qui vous permettra d'acheter des tickets à l'unité ou en carnet de 10 [sur internet](#), en mairies, à la Maison de la Mobilité à Châteaubriant

Horaires

- **Matin** : mardi, mercredi, jeudi, vendredi avec un aller-retour entre 9h et 9h30 et un retour entre 11h30 et 12h
- **Après-midi** : mercredi et vendredi avec un aller entre 14h et 14h30 et un retour entre 17h30 et 18h

Tarifs

Ticket à l'unité : **2,40 euros**

Carnet de 10 trajets : **21 euros**

[PROMOTION] valable jusqu'à fin 2021 pour les nouveaux usagers

>> Carnet de 10 trajets : **12 euros**



Objets malins et accessoires innovants au service des seniors

Faciliter son quotidien et poursuivre ses activités :
cuisiner, jardiner, lire, se déplacer...
Cela devient possible !

Profitez d'un accompagnement personnalisé
par un **ergothérapeute** à votre domicile pour
trouver l'objet adapté à vos besoins !



- Informations et conseils
- Essais et démonstrations à domicile
- Recherche de financements
- Aide à la prise en main

Nos +

- Des ergothérapeutes, diplômés d'Etat, à votre écoute
- Un service GRATUIT sans but commercial
- SOLiHA, association Loi 1901, travaillant au sein d'un réseau d'acteurs médico-sociaux

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
02 40 44 99 52

Vous avez plus de 60 ans, vous résidez sur l'une
des communes et vous rencontrez des difficultés
dans les gestes du quotidien ou dans vos loisirs...

ABBARETZ AVESSAC BLAIN BOUEE BOUVRON CAMFRON CASSON CHATEAUBRIANT CONQUEHEUL CORMEHAIS CROSSAC DERVAL DREPEAC ERBRAY FAY DE BRETAGNE FEGEAC FERCE GRAND ALVERNE GRANDCHAMP DES FONTAINES GUENROUET GUEMENE-PENFAO HERIC ISSE JANS	JUGNE DES MOUTIERS LA CHAPELLE GLAIN LA CHAPELLE LAUNAY LA CHEVALLEAIS LA GRIGONNAIS LA MEILLERAYE DE BRETAGNE LAVAU SUR LOIRE LE GAÏVRE LES TOUCHES LE TEMPLE DE BRETAGNE LOUISFERT LUSANGER MAUVILLE MARSAC SUR DON MASSERAC MISSILLAC MOISSON LA RIVIERE MOUJAIS NORT SUR ERDRE NOTRE DAME DES LANDES NOYAL SUR BRUTZ NOZAY PETIT ALVERNE PETIT MAIRS	PIERRIC PLESSE PONTCHATEAU PRINOUJAU PUCEUL QUILLY ROUGE RUFFIGNE SAFFRE SAVENAY SEVERAC SION LES MINES SOUBAN SOULVACHE SITE ANNE SUR BRIVET ST AUBIN DES CHATEAUX ST ETIENNE DE MONTLUC	ST GILDAS DES BOIS ST JULIEN DE VOLVANTES ST MARC DU DESERT ST NICOLAS DE REDON SITE REINE DE BRETAGNE ST VINCENT DES LANES SUCE SUR ERDRE TREFLEUX TRELIERES VAY VIGNEUX DE BRETAGNE VILLEPOT
--	---	---	---



Contactez-nous !
02 40 44 99 52
conseil.ergo@solihha.fr

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Conférence des financeurs
DES PERSONNES AGEES EN LOIRE-ATLANTIQUE

Action soutenue par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de Loire-Atlantique
site internet : agrseniors.loire-atlantique.fr

LE CINEMA VOYAGEUR, libre et ambulant:

Depuis 2010, chaque été, et afin de partager ce cinéma indépendant **dans l'espace public**, le collectif part sur les routes et pose chaque soir **son écran gonflable et ses transats** sur une place de village, dans une cour d'école ou bien près d'un étang, pour proposer aux habitants des films rares. Des films qui n'ont ni de diffusion télé en chaîne nationale ni de distributeur en salle. Ces films peuvent être des documentaires, des courts-métrages, ou des films d'animation.

Leurs auteurs défendent leur **libre diffusion** : film sans copyright ou déposés sous licences Art libre, Copyleft ou Creative Commons."

Le cinéma voyageur s'inscrit dans la lignée du **cinéma forain**, (un article sur le cinéma forain: https://www.synaps-audiovisuel.fr/cinema_voyageur/?p=1407)

L'idée du cinéma voyageur est aussi de proposer **un moment et une occasion de rencontre et de discussion**.

Depuis l'an dernier, le cinéma s'est adapté à la situation sanitaire en laissant son chapiteau de côté, et en proposant avant la nuit des **créations sonores** à écouter les yeux fermés dans un transat en attendant la projection en plein air.

Pour plus d'information sur le cinéma voyageur, le site: <https://www.cinema-voyageur.org/>

LE CINEMA PASSE DANS NOTRE VILLAGE !

DATE : le Lundi 12 juillet 2021

LIEU : En plein air, A côté de l'aire de jeu et du parking, derrière la Salle Culturelle : Allée des Jardins, à Saint-Julien-de-Vouvantes

PUBLIC : Tous public

Horaires :

18h : Accueil des premiers curieux

Dès 19h : La cantine locale "La Chtambouille", (Cantine mobile et solidaire) proposera des boissons et grignotages à *prix libre* (donnes ce que tu veux, ce que tu peux)

21h : Diffusion d'une création sonore avant la nuit

22 h : Projection d'un court-métrage + un film surprise (les films projetés sont choisis sur place, en fonction du public et de l'inspiration du moment !) (Projection environ 1h)

23 h : Fin de la soirée

Participation du public : Au chapeau



OUI AU CIVISME **NON** AUX INCIVILITÉS !



DÉPÔT SAUVAGE INTERDIT

EN DÉPOSANT VOS DÉCHETS HORS DE LA DÉCHÈTERIE, SUR LA VOIE PUBLIQUE, VOUS VOUS EXPOSEZ À :

VOUS ÊTES UN PARTICULIER ?	VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL ?
✓ 1 500 € d'amende	✓ 2 ans de prison
✓ La saisie de votre véhicule	✓ 75.000 euros d'amende

Article R635-8 du Code pénal / Articles R541-77 et L541-46 du Code de l'environnement

Mairie de ST JULIEN DE VOUVANTES



DEPOTS SAUVAGES

IL A ETE REMARQUE DEPUIS QUELQUE TEMPS DES DEPOTS SAUVAGES SUR LA COMMUNE NOTAMMENT A PROXIMITE DU TERRAIN DE FOOTBALL ET SUR LE SITE DES GIROUY

LES SANCTIONS ENCOURUES

- Abandon ou dépôt de déchets par un particulier : contravention de 2e classe, soit une amende forfaitaire de **68 euros** (minorée à 45 euros si paiement rapide, majorée à 180 euros si paiement tardif et au maximum à 450 euros en cas de défaut de paiement ou de contestation), selon l'[article R632-1](#) du Code pénal repris par l'[article R.541-76](#) du Code de l'environnement.
- Abandon ou dépôt de déchets par un particulier transportés en véhicule : contravention de 5e classe, soit une amende d'un montant maximum de **1.500 euros** (3.000 euros en cas de récidive) prononcée par un juge, selon l'[article R635-8](#) du Code pénal repris par l'[article R541-77](#) du Code de l'environnement.
- Abandon ou dépôt de déchets par une entreprise : **2 ans de prison** et/ou **75.000 euros** d'amende, selon [article L541-46](#) du Code de l'environnement.